

<p>MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p> <p>..... SECRETARIAT GENERAL UNIVERSITE JOSEPH KI ZERBO PRESIDENCE SECRETARIAT GENERAL DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES</p>	<p>BURKINA FASO Unité- Progrès- Justice</p> <p>VISA DU DCMEF. N°</p> <p style="text-align: right;">N° 0002</p>
	<p>MARCHE N° CFOREM-UJKZ/00/01/09/00/2022-.....</p>
	<p>Suivant arrêté n°2017-77/MINEFID/CAB du 13/03/2017 portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables</p>
	<p>APPROUVE LE <u>16 FEV. 2022</u></p>
	<p>NOTIFIE LE _____</p>

OBJET : Acquisition de carburant au profit du projet CEA-CFOREM de l'Université Joseph KI-ZERBO

TITULAIRE : **TotalEnergies Marketing BURKINA SA**
01 BP 21 Ouagadougou 01
Tél : 25 32 50 00

MONTANT TTC : Dix millions deux cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-trois (10 214 983) francs CFA TTC.

DELAI DE LIVRAISON : Quatorze (14) jours

FINANCEMENT : Budget du projet CEA-CFOREM/UJKZ,
Exercice 2022

N°

0002

MARCHE N° CFOREM -UJKZ/00/01/09/00/2022-.....

ENTRE

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO, agissant au nom et pour le compte de ladite Université et désigné dans le présent marché par le terme « **AUTORITE CONTRACTANTE** ».

D'UNE PART

ET

Madame **Eugénie OUEDRAOGO**, Chef de service Commerce Général, représentant **TotalEnergies Marketing BURKINA SA**, agissant au nom et pour le compte de ladite entreprise, inscrit au registre de commerce de Ouagadougou sous le **RCCM : BF OUA 1999 B 779, IFU N° 00002271X** faisant élection de domicile à Ouagadougou 01 BP 21 Ouagadougou 01, Tél : 25 32 50 00, désigné ci-après par le terme « **TITULAIRE** ».

D'AUTRE PART

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

1. Le présent marché a pour objet l'acquisition de carburant au profit du projet CEA-CFOREM de l'Université Joseph KI- ZERBO.
2. Le délai de livraison est de **Quatorze (14) jours**.
3. Les documents suivants sont considérés et interprétés comme faisant partie intégrante du présent marché, dans l'ordre de priorité ci-dessous :
 - le CCAP ;
 - le Marché ;
 - la facture pro forma ;
 - le Cahier des prescriptions techniques ;
 - le Bordereau des prix unitaires ;
 - le Bordereau des quantités et des prix ;
 - le CCTG ;
 - le CCAG applicables aux équipements, fournitures et services courants.
 - l'arrêté n°2017-77/MINEFID/CAB du 13/03/2017 portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables
4. Le montant du marché est de **dix millions deux cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-trois (10 214 983) francs CFA TTC**.
5. En contrepartie des paiements à effectuer par l'autorité contractante au titulaire, dans les conditions indiquées dans le CCAP, le titulaire s'engage par les présentes, à exécuter le marché conformément à ses dispositions.
6. L'autorité contractante s'engage par les présentes à payer au titulaire à titre de rétribution pour l'exécution du marché, les sommes prévues au marché aux échéances et de la manière qui sont indiquées dans le CCAP.
7. Les paiements seront effectués sur le compte **BANK OF AFRICA-BURKINA FASO N° 001014820004**, code banque **BF084**, code guichet : **01015**, clé RIB : **29**, ouvert au nom de **TOTAL ENERGIES MARKETING BURKINA**.
8. Le marché ne sera définitif qu'après approbation par l'autorité compétente.

En foi de quoi, les parties contractantes ont apposé leur signature respective sur le présent acte, les jours et an ci-dessous mentionnés

N°
0002
MARCHE N° CFOREM -UJKZ/00/01/09/00/2022-.....

A
Lu et approuvé par le titulaire

Dressé par le Directeur de l'Administration et des Finances de l'Université Joseph KI-ZERBO

Ouagadougou, le

Ouagadougou, le



Eugénie OUEDRAOGO
Chef de service Commerce Général



Guidia Désiré HEBIE

Approuvé par le Président
de l'Université Joseph KI-ZERBO

Ouagadougou, le

16

16 FEV. 2022



Pr Rabiou CISSE
Chevalier de l'Ordre National
Officier de l'Ordre des Palmes Académiques

PIÈCE 5 :
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES MODIFIANT OU COMPLETANT
LE CCAG APPLICABLE AUX MARCHES D'EQUIPEMENTS, DE FOURNITURES ET DE
SERVICES COURANTS

Articles	Précisions ou compléments apportés	Articles du CCAG complétés ou précisés
Article 1	<p style="text-align: center;">Définition des intervenants et obligations générales des parties contractantes L'autorité contractante est : PROJET CEA-CFOREM/ UJKZ Le titulaire est : TotalEnergies Marketing BURKINA SA : 01 BP 21 Ouagadougou 01 Tél : 25 32 50 00</p>	2
Article 2	<p>Documents contractuels</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marché ; - le CCAP ; - la facture pro forma. - le Cahier des prescriptions techniques - le Bordereau des prix unitaire - le Bordereau des quantités et des prix - le CCTG; - le CCAG applicables aux équipements, fournitures et services courants; - l'arrêté n°2017-77/MINEFID/CAB du 13/03/2017 portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables. <p>En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.</p>	3
Article 3	<p>- Délai contractuel et lieu de livraison</p> <p>Le délai de livraison est de quatorze (14) jours à partir de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer la livraison.</p> <p>Le lieu de livraison : Université Joseph KI-ZERBO</p>	5 5.1 5.2
Article 4	<p>Régime fiscal Le régime fiscal applicable est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • régime de droit commun (toutes taxes comprises) <u> x </u> • autre régime (hors taxes hors douane) _____ 	8
Article 5	<p>Droit applicable Le droit applicable est le droit : _____Burkinabé_____</p>	12
Article 6	<p>Election de domicile Toutes les notifications au titulaire seront adressées au lieu suivant : 01 BP 21 Ouagadougou 01 Tél : 25 32 50 00 En cas d'absence à l'adresse indiquée, les notifications seront valables lorsqu'elles auront été déposées à la mairie de son domicile.</p>	16
Article 7	<p>Assurance du matériel et des immeubles mis à la disposition du titulaire Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché pour les montants minimums indiqués ci-après : Sans objet</p>	23

	assurance des machines, matériels, etc. : _____ assurance des immeubles : _____ Autres assurances oui _____ montant _____ non <input checked="" type="checkbox"/>	
Article 8	Emballage Le type d'emballage à utiliser est l'emballage d'origine.	27
Article 9	Variation des prix : Les prix sont fermes et non révisables : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non _____ (si révisables, préciser la formule de révision)	32
Article 10	Retard dans l'exécution et pénalités de retard Le marché pourra être résilié lorsque le montant des pénalités atteint un seuil de : 5% du montant du marché. Les pénalités de retard sont calculées par application du taux suivant : 1/1000 ^e du montant hors taxes du carburant livré en retard, par jour calendaire de retard.	34
Article 11	Réception Le lieu de réception est : Présidence de l'Université Joseph KI-ZERBO Les conditions de réception sont les suivantes : à la demande du titulaire ; les réceptions seront prononcées par une commission constituée conformément à l'article 24 du décret N°2017-049/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement de marchés publics et des délégations de service public Les attestations de service fait doivent être établies selon les échéances ci après : _____ sans objet _____	35
Article 12	Inspections et essais Les inspections et essais exigés sont les suivants : _____ sans objet _____ Le lieu des inspections et essais est le suivant : _____ sans objet _____	37 37.1 37.2
Article 13	Opérations de vérification Les éléments de vérification sont les suivants : La qualité et la quantité conformément aux dispositions du marché.	38
Article 14	Obligation au titre de la garantie : sans objet	45
Article 15	Service après-vente Un service après-vente est requis : oui _____ non <input checked="" type="checkbox"/> Le délai d'approvisionnement en pièces de rechange est :	46
Article 16	Avance forfaitaire de démarrage Il est prévu une avance de démarrage : non <input checked="" type="checkbox"/> Oui _____ Les autres conditions et modalités d'octroi de l'avance de démarrage sont : _____ Les modalités et conditions de remboursement sont : _____	56
Article 17	Paiement des acomptes Il n'est pas prévu d'acompte <input checked="" type="checkbox"/> - Cependant, les paiements s'effectueront de la manière suivante : - 100% du montant du marché après la réception. Il n'est prévu de garantie. - Il est prévu des acomptes _____ Sans Objet _____	58

	Les modalités de paiement des acomptes sont les suivantes : ____ Sans Objet ____	
Article 18	<p>Garanties financière</p> <p>-Le titulaire devra constituer une garantie de bonne exécution de 5% du montant du marché ____ Sans Objet ____</p> <p>-Le titulaire devra constituer une retenue de garantie de 5% du montant du marché ____ Sans Objet ____</p> <p>Les autres garanties financières autres que les cautionnements sont ____ Sans Objet</p>	61
Article 19	<p>Remboursement des avances</p> <p>Le remboursement de l'avance est fait progressivement sur le montant des sommes à payer selon la formule ____ Sans Objet ____.</p>	62
Article 20	<p>Nantissement</p> <p>a) le service chargé de la liquidation des sommes dues est la Direction de l'Administration et des Finances de l'Université Joseph KI-ZERBO ;</p> <p>b) le comptable ou l'organisme chargé des paiements est l'Agent Comptable de l'Université Joseph KI-ZERBO ;</p> <p>c) le fonctionnaire chargé de fournir au Titulaire du marché ainsi qu'aux bénéficiaires des nantissements, les renseignements et états est le Directeur de l'Administration et des Finances de l'Université Joseph KI-ZERBO</p>	64
Article 21	<p>Résiliation</p> <p>Le marché pourra être résilié dans les conditions prévues par les dispositions des articles 159 et 160 du décret n°2017-049/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement de marchés publics et des délégations de service public.</p>	69-70
Article 22	<p>Règlement des différends</p> <p>Toute contestation ou tout différend sera soumis à l'ARCOP. A défaut d'un règlement amiable, le litige sera porté devant le tribunal compétent</p>	72
Article 23	<p>Références aux textes</p> <p>Pour tous les cas non prévus aux articles du présent contrat, il sera fait application du CCAG applicable aux marchés de fournitures, d'équipements et de services courants ainsi que des dispositions du décret N°2017-049/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement de marchés publics et des délégations de service public</p>	
	Récapitulatifs des articles du CCAG complétés ou précisés :2,3,5,8,12,16,23,27,32,34,35,37,38,45,46,56,58,61,62,64,69,70,72.	



TotalEnergies

TotalEnergies Marketing BURKINA S A

CLIENT: CFOREM - UJKZ

SAP: 121498

OUAGADOUGOU

BOA BF 084 01015 001014820004 29

SGBB BF 074 01 001 00559100401 40

N° d'ordre	Produit TOMCARD		Montant
1	CONFECTION ET CHARGEMENT TOMCARD		9 809 837
2	Frais de gestion (HT)		343 344
3	TVA / Frais de gestion	18%	61 802
MONTANT TTC			10 214 983
MONTANT EN LETTRES : DIX MILLIONS DEUX CENT QUATORZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS CFA TTC			

Nouveau N° IFU 00002271 X

Echeance de paiement : COMPTANT

N.B : Les frais de gestion sont déduits à la première commande

Frais émission carte : 5000 fcfa

Accès EXTRANET (Suivi des transactions à partir du web) :

Argent : 12 000 FCFA hors taxes par mois

Or : 16 000 FCFA hors taxes par mois

Diamant : 20 000 FCFA hors taxes par mois

Deux mois gratuit dès signature du contrat EXTRANET

1080,Avenue Kwamé N'Krumah,01 BP 21 Ouagadougou 01

Tél: +226 25 32 50 00

Fax:+226 25 32 50 01

E-mail:totalenergies@totalenergies.bf

WWW.totalenergies.bf

Agence de Bobo-Dioulasso

Zone industrielle Bobo BP 351 Bobo-Dioulasso

Tél: +226 20 97 10 86

Fax:+226 20 97 19 23

E-mail:bobo@totalenergies.bf

TotalEnergies marketing Burkina S.A. au capital social : 605 000 000 Fcfa

Agrément n°45/91- RC BF CUA 1999 B 779 du 28/08/2001 n°IFU 00002271 X



Releve d'identite bancaire
Partie reservee au destinataire du releve

BANK OF AFRICA - BURKINA FASO

Ce releve est destine a etre remis, sur leur demande, a vos creanciers ou debiteurs appeles a faire inscrire des operations a votre compte (virements, prelevements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des operations en cause et vous evite ainsi des reclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Code banque Code guichet Numero de compte Cle RIB Domiciliation

BF084	01015	001014820004	29	BANK OF AFRICA - BURKINA FASO
-------	-------	--------------	----	-------------------------------

Intitule du compte en XOF IBAN : BF42 BF08 4010 1500 1014 8200 0429 SWIFT : AFRIBFBFXXX

IBAN : BF42 BF08 4010 1500 1014 8200 0429
Intitule du compte en XOF
BANK OF AFRICA
Eugé Victor
BP 1319 Ouagadougou 01
Tél : 30 83 70 Telex 554

TOTAL ENERGIES MARKETING BURKINA
TOTAL ENERGIES MARKETING BURKINA
SECTEUR 05-LOT 1035-PARCELLE 02
01 BP 21 OUAGADOUGOU 01
OUAGADOUGOU